

AVIS PUBLIC

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

En raison de la pandémie de la COVID-19,

- toute séance publique d'un organisme municipal doit être tenue sans la présence du public, mais doit être publicisée dès que possible;
- toute procédure, autre que référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, comme une assemblée d'information ou de consultation publique par exemple, est remplacée par une consultation écrite, annoncée au préalable par un avis public;

Le conseil municipal siégera à huis clos lors de la séance, jusqu'à nouvel ordre. Les membres du conseil sont autorisés à prendre part, à délibérer et à voter par vidéoconférence. Si vous avez des questions ou demandes à adresser au conseil, vous devez les faire parvenir PAR COURRIEL avant 16 h, le jeudi précédant la séance du conseil municipal à : admin@st-dominique.ca

Donné à Saint-Dominique, ce 22 février 2021.

Christine Massé
Directrice générale et secrétaire-trésorière